



Alerte aux sections et syndicats

Demande de soutien à l'inspecteur du travail mis à pied et menacé de sanctions en envoyant une motion de soutien aux instances ci-dessous

Nous avons appris qu'Anthony Smith, un inspecteur du travail de la DIRECCTE Reims, a été suspendu de ses fonctions par arrêté, pour avoir engagé une demande de référé contre une société d'aide à domicile rémoise, l'ARADOPA, pour exposition des salariés au risque lié au Covid19.

Dès que la société a été avisée de la mise en route de cette procédure, les pressions fortes et les menaces sur Anthony Smith sont tombées, jusqu'à cette suspension, équivalente à une mise à pied dans le privé, avant sanction disciplinaire. Le principe de protection des salariés, défendu par un inspecteur du travail, est bel et bien remis impitoyablement en cause et ce, par ses propres directions, départementale et régionale, les mêmes directions qui écrivent que « *les activités peuvent ou doivent continuer s'il est possible de les sécuriser* ».

Ces pressions et ces menaces contre les défenseurs de la santé des salariés en cette grave période se sont répandues durant le confinement, au seul motif d'accorder la priorité à la reprise du travail, quelle qu'en soient les conditions. Le but visé est d'écraser toute possibilité pour les salariés de se protéger et de se défendre contre des manquements graves de la part de leurs employeurs en cette période troublée et celle à venir. Il est parfaitement intolérable pour nos organisations syndicales de laisser un inspecteur du travail en difficulté juste parce qu'il a fait son travail. Il y va de notre intérêt à tous.

Nous demandons l'arrêt immédiat de la procédure engagée, nous utilisons tous les moyens dont nous disposons pour alerter sur cette entrave aggravée des prérogatives d'un inspecteur du travail et sur la collusion avérée entre la direction Grand Est de la Direccte et l'employeur.

C'est pourquoi nous sollicitons les structures, les organisations, les sections et syndicats, à se porter solidaires d'Anthony Smith en envoyant d'ores-et-déjà une motion de soutien (voir pièce jointe) aux autorités compétentes*, aux parties concernées**, etc. (voit les adresses ci- dessous).

Afin de rendre notre action efficace et nous puissions suivre les actions menées, il sera très important de nous envoyer vos courriers, courriels et de nous informer sur d'éventuels autres modes d'actions.

Notre réactivité doit être très rapide, effective et visible, l'avenir professionnel d'Anthony Smith, l'avenir des missions des inspecteurs du travail, nos vies en dépendent.

- Madame NOTTER, Directrice Régionale, Direccte Grand Est – 6 rue G.A. Hirn – 67 085 Strasbourg Cedex <http://grand-est.direccte.gouv.fr>
- Monsieur KAPP, Directeur Général du Travail, Direccte Grand Est – 6 rue G.A. Hirn – 67 085 Strasbourg Cedex <http://grand-est.direccte.gouv.fr>
- Madame AVRIL de la Direction de l'Unité Départementale de la Marne, Direccte Grand Est – 60 avenue Daniel Simmonot – CS 10 452 – 51 058 Châlons-en- Champagne Zdenka.avril@direccte.gouv.fr
- Monsieur Pierre N'GAHANE, Préfet de la Marne, 1 Rue de Jessaint – 51 000 Châlons-en-Champagne pref-contact@marne.gouv.fr
- Sous-préfecture de Reims - Place Royale - 51096 REIMS cedex sp-reims@marne.gouv
- Conseil Départemental de la Marne, 2 bis Rue de Jessaint – 51 000 Châlons-en-Champagne <http://www.marne.fr>
- Reims Santé au Travail Reims, 28 Rue René Cassin – 51 430 Bezannes www.reimssantetravail.fr
- A Ronan Monsieur Berder, Directeur de Cabinet de Madame Catherine VAUTRIN, Présidente de Grand Reims ronan.berder@grandreims.fr